

L'an deux mil vingt, le neuf décembre, à dix sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOURLERS, convoqué le trente novembre deux mil vingt, s'est réuni à la salle des fêtes sise Place Stroh à Doulers (pour le respect des gestes barrières) sous la présidence de Monsieur Freddy THERY, Maire.

Etaient présents : Monsieur Cyril BETH, Madame Arlette GRIMIAUX, Monsieur Thierry GEHENIAUX, Madame Florence DELLACHERIE, Monsieur Robin HERBAUT, Madame Catherine JAMME, Monsieur Jonathan DUTEIL, Madame Isabelle WILLOT, Messieurs Mathieu GROSFILS, Romain HOURDEAUX, Mesdames Laurence LAMORISSE, Sylvie LALAUX, Hélène CONTESSE

Le procès-verbal de la séance du vingt-neuf octobre deux mil vingt ayant été lu et adopté, Madame Arlette GRIMIAUX est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de l'Assemblée pour inscrire trois nouveaux points à l'ordre du jour, à savoir :

- Subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
- Projet de transformation d'une habitation en trois centres d'intérêts
- Remboursement de Monsieur Robin HERBAUT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour rajouter ces nouveaux points à l'ordre du jour.

1) **Subvention Villages et Bourgs exceptionnelle (ADVB)**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le Département du Nord lance du 17 novembre au 2 décembre 2020 un appel à projets « Aide Départementale aux Villages et Bourgs » exceptionnel. Ce fonds vise à soutenir en cofinancement les projets d'investissement d'aménagement, d'entretien, de rénovation, de sécurité et d'accessibilité situés sur le patrimoine public.

Le dispositif est défini via un appel à projets exceptionnel :

Montant de travaux subventionnables : entre 8 000 € et 70 000 € HT

Taux de subvention : jusqu'à 50 % du montant Hors Taxes

Le dossier de l'appel à projets est à remplir jusqu'au 1^{er} décembre 2020 sur la plateforme ASTER (Aménagement et Soutien aux Territoires) en ligne aster.lenord.fr.

Monsieur Le Maire propose les dossiers de travaux de remplacement des gouttières de la nef et des faces nord et sud de l'église, afin de préserver l'édifice d'infiltrations et de dégradations structurelles irrémédiables.

Le montant total du projet est de 12 033.00 € HT et 14 439.60 € TTC.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider l'avant-projet présenté ainsi que l'autorisation de solliciter une subvention au titre de l'aide départementale aux Villages et Bourgs au titre de la programmation exceptionnelle de 50 % des dépenses Hors Taxes soit un montant de 6 016.50 € HT. La commune prendra à charge le solde soit 8 423.10 € TTC. Il précise qu'en parallèle de cette demande, un dossier pour une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien d'Investissement Local va être constitué pour ces travaux.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'avant-projet des travaux de remplacement des gouttières de la nef et des faces nord et sud de l'église.
- Sollicite une subvention au titre de la subvention Villages et Bourgs pour un montant Travaux de 12 033.00 € HT au taux de subvention de 50%. Montant de la subvention escomptée 6 016.50 €.

Le complément de financement sera assuré comme suit :
Subvention DSIL : 3 609.90 € HT (dans l'attente de l'accord)
Fonds propres de la commune : 4 813.20 €

2) Subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 (DETR)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le programme des travaux 2021 comprend la création de trottoirs et passage piéton rue de la Chapelle Delcroix, réfection de la voirie chemin de Griffenies et réfection du pont rue du Terniaux.

Monsieur le Maire indique que ces projets sont susceptibles de bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des territoires ruraux – programmation 2021.

Ayant pris connaissance des projets proposés chiffrés par les entreprises Bertrand Roty pour un montant de 13 515.00 € HT soit 16 218.00 € TTC, Lorban TP pour un montant de 42 700.00 € HT soit 51 240.00 € TTC, SAS Degaie pour un montant de 7 713.98 € HT soit 9 256.78 € TTC et Dufossez Construction 4 955.24 € HT soit 5 946.29 € TTC ce qui donne un montant total de 68 884.22 € HT et 82 661.07 € TTC.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'avant-projet des entreprises Bertrand Roty, Lorban TP, SAS Degaie et Dufossez Construction.

Sollicite une subvention au titre du Programme 2021-DETR pour un montant Travaux de 68 884.22 Euros HT au taux de subvention de 30%. Montant de la subvention escomptée 20 665.27 Euros.

Monsieur le Maire informe qu'une subvention au titre des amendes de police 2019 a été obtenue pour la création des trottoirs et passage piéton rue Chapelle Delcroix pour un montant de 9 311.25 € Le complément sera assuré par autofinancement. Il précise qu'en parallèle de cette demande, un dossier pour une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien d'Investissement Local va être constitué pour ces travaux.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'avant-projet de création de trottoirs et passage piéton rue de la Chapelle Delcroix, réfection de la voirie chemin de Griffenies et réfection du pont du Terniaux
- Sollicite une subvention au titre de la subvention DETR pour un montant Travaux de 68 884.22 € HT au taux de subvention de 30%. Montant de la subvention escomptée 20 665.27 €.

Le complément de financement sera assuré comme suit :

Amende de Police 2019 : 9 311.25 €
DSIL : 25 130.86 € (dans l'attente de l'accord)
Fonds propres de la commune : 27 553.69 €

3) Désignation des représentants de la commune à l'Agence iNord

Vu l'article L. 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ».

Vu l'article L. 5111-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des organismes publics de coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur. Forment la catégorie des groupements de collectivités territoriales (...) les agences départementales ... ».

Vu la délibération numéro 19/2018 en date du 08 juin 2018, par laquelle la commune a adhéré à iNord.

Considérant la nécessité, suite au renouvellement général des conseils municipaux, de procéder à la désignation des représentants de la commune à l'Agence iNord.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De désigner Monsieur Freddy THERY comme son représentant titulaire à l'Agence, et Monsieur Cyril BETH comme son représentant suppléant.
- D'autoriser le Maire à signer tout doucement concrétisant cette décision.

4) **Bilan d'Activité des commissions**

Monsieur le Maire demande à chaque président de commissions de présenter à l'assemblée un bilan d'activités qui sera annexé au compte rendu de cette séance.

5) **Demande de subvention**

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de l'association des sclérosés en plaques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec 2 abstentions et 12 voix contre, décide de ne pas satisfaire la demande de subvention présentée par l'association des sclérosés en plaques.

6) **Subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des dossiers de demande de subvention vont être déposés :

- Aide Départementale aux Villages et Bourgs : travaux de remplacement des gouttières de la nef et des faces nord et sud de l'église pour un montant de 12 033.00 € HT soit 14 439.60 € TTC et subventionnables à hauteur de 50 % soit 6 016.50 € HT.
- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : Travaux de création de trottoirs et passage piéton rue de la Chapelle Delcroix, réfection de voirie chemin de Griffenies et réfection du pont rue du Terniaux pour un montant de 68 884.22 € HT soit 82 661.07 € TTC et subventionnables à hauteur de 30 % soit 20 665.27 € HT. Une subvention au titre des amendes de police 2019 a été obtenue pour les travaux de création de trottoirs et passage piéton rue de la Chapelle Delcroix pour un montant de 9 311.25 € HT.

Monsieur le Maire précise qu'une demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local peut être établie et venir compléter soit l'ADVB soit la DETR pour atteindre un montant de subvention de 80 % sur ces deux projets.

Le Conseil Municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le dépôt de deux dossiers dans le cadre du DSIL :

- Projet de remplacement de gouttières de la nef et faces nord et sud de l'église pour un montant de subvention demandée : 3 609.90 € HT en complément de l'ADVB
- Projet de création de trottoirs et passage piéton rue de la Chapelle Delcroix, réfection de voirie chemin de Griffenies et réfection du pont rue du Terniaux pour un montant de subvention demandée : 25 130.86 € HT en complément des amendes de police 2019 et de la DETR 2021.

7) **Projet de transformation d'une habitation en trois centres d'intérêts**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'habitation située au 14 Place Stroh en face de la mairie va être mise en vente. Il rappelle que ce bâtiment abritait autrefois un commerce.

Monsieur le Maire indique également que le projet d'école établi par le cabinet d'architecture SIMON s'élève à 4 millions d'euros, trop important pour notre budget mais qu'un autre projet d'école d'un montant d'un million d'euros et reporté à 2024 -2025 peut être étudié.

Il présente donc un projet de transformation pour l'habitation située 14 Place Stroh en trois centres d'intérêts : halle communale, 4 gîtes et 1 commerce.

Il demande à l'assemblée ce qu'elle en pense.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité approuve ce projet et donne l'autorisation à l'édile d'engager la commune sur l'acquisition du bâtiment vendu par Madame DEGARDIN afin de le transformer en halle communale, 4 gîtes et un commerce.

8) **Remboursement de Monsieur Robin HERBAUT**

Lors d'une réunion de Conseil Municipal précédente, Monsieur Robin HERBAUT présentait le site internet mis en place pour la Commune de Dourlers. Il avait précisé qu'un site hébergeur était nécessaire. Monsieur Robin HERBAUT lors de la présentation du bilan d'activité de sa commission « Communication et Information » a indiqué qu'une remise de 50 % sur le prix de l'abonnement du site hébergeur avait eu lieu mais que le règlement ne pouvait se faire que par carte bancaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder au remboursement de la somme de 120.00 euros à Monsieur Robin HERBAUT pour l'abonnement du site hébergeur du site internet de la commune.

9) **Questions diverses**

Monsieur le Maire, lors de l'exposé de Monsieur Romain HOURDEAUX, président de la commission « Association – Vie locale – Jeunesse », a indiqué qu'il avait rencontré Madame Clémence WILLOT, présidente de l'association « Jeunesse Intercommunale » en dormance depuis plusieurs années. Il précise qu'il n'y a plus que cinq membres mais que cette association ne doit pas être dissoute. Il informe également l'assemblée que la commune est propriétaire du terrain de tennis qui pourrait être transformé par cette association en plateau de jeux avec installation de bancs. Monsieur le Maire propose à Monsieur Romain HOURDEAUX d'inciter les jeunes de la commune de Dourlers et des communes voisines à adhérer à cette association pour la relancer. Il souhaite un chantier de nettoyage et de démontage sur ce terrain pour produire un espace dédié à la jeunesse. Monsieur le Maire en accord avec Madame Clémence WILLOT veut faciliter la transmission de l'exécutif de cette association.

Madame Laurence LAMORISSE et Monsieur Robin HERBAUT soumettent l'invitation des jeunes à une réunion pour la relance de cette association. Monsieur Cyril BETH propose la publication sur le facebook de la commune. Monsieur Romain HOURDEAUX souligne que cette association est intercommunale avec comme point commun que tous les membres ont fréquenté l'école Galilée et / ou P'tit Tambour. Une réflexion sur la création d'un groupe d'échanges intitulé « les Anciens de l'école de Dourlers » est lancée.

Lors de l'exposé de Madame Laurence LAMORISSE, Présidente de la commission « Action économique – tourisme et Patrimoine », Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'opération « Nettoyons notre région » est reconduite le 19 mars 2021 pour les écoles et les 20 et 21 mars 2021 pour les habitants. Il invite Madame Laurence LAMORISSE à travailler sur cette opération.

Monsieur le Maire précise que la Communauté de communes de la 3CA l'a contacté pour l'informer des aides aux entreprises suite à la Covid 19 données par la Région et qui concernerait surtout pour notre territoire la « Table fermière », restaurant de Madame VAINCK.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.